

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Bismi l-Lahi r-Rahmani r-Rahim

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ

*Louanges à Allah Seigneur des mondes,
que Allah honore et élève davantage en degrés
notre maître Mouhammad et qu'Il préserve
sa communauté de ce que le Prophète craint pour elle.*

Khoutbah n°827

Le vendredi 31 juillet 2015, le 15 de *Chawwal* 1436 de l'Hégire

Explication du sens de la parole de Allah :

﴿ وَمَنْ يَتَّقِ اللَّهَ يَجْعَلْ لَهُ مَخْرَجًا ﴾

Mes frères de Foi.

La louange est à *Allah*,

Celui Qui, de par Sa réalité-même, est exempt de tout ce que les illusions peuvent indiquer,
Celui Qui, de par Ses attributs mêmes, est exempt d'être cerné par les raisons et les compréhensions,
Celui Qui, avant même l'existence de toute chose, est attribué de la divinité,
Celui Qui, après que soit passé tout ce qui est digne d'éloge, a pour l'éternité les attributs sans fin,
Celui Qui, sauf de toute ressemblance avec ce qui entre en existence, est éternel exempt de début,
Celui Qui, exempt d'être inscrit dans l'espace, a l'éminence absolue,
Celui pour Qui l'analogie avec les corps et la ressemblance avec les créatures sont exclues,
Celui Qui, sans que l'on puisse L'indiquer par un comment, a la puissance absolue,
Celui Qui, sans que l'on puisse L'interroger sur ce qu'Il fait, domine toute chose par Sa puissance,
Celui Qui, ayant fait descendre le *Qour'an* en tant que remède pour les âmes et les corps, compte la science parfaite parmi Ses attributs.

Et que d'avantage d'honneur et d'élévation en degrés soient accordés à notre maître *Mouhammad*, celui qui a atteint le niveau le plus élevé dans l'éloquence et la rhétorique, celui qui fut envoyé avec les signes éclatants et les preuves claires et limpides, celui sur qui le *Qour'an* est descendu en tant que miséricorde pour les gens ; et que d'avantage d'honneur et d'élévation en degrés soient accordés à ses proches musulmans et à ses épouses ainsi qu'à ses compagnons bons et purs.

Esclaves de *Allah*, je vous recommande ainsi qu'à moi-même de faire preuve de piété à l'égard de *Allah Al-^Aliyy, Al-^Adhim*, Celui Qui dit dans Son Livre honoré :

﴿ وَمَنْ يَتَّقِ اللَّهَ يَجْعَلْ لَهُ مَخْرَجًا وَيَرْزُقْهُ مِنْ حَيْثُ لَا يَحْتَسِبُ وَمَنْ يَتَوَكَّلْ عَلَى اللَّهِ فَهُوَ حَسْبُهُ إِنَّ اللَّهَ بَالِغُ أَمْرِهِ قَدْ جَعَلَ اللَّهُ لِكُلِّ شَيْءٍ قَدْرًا ﴾

[sourat At-Talaq/ 2 et 3] (waman yattaqi l-Laha yaj^{al} lahou makhraja wayarzouhou min haythou la yahtasib, waman yatawakkal ^{ala} l-Lahi fahouwa hasbough, 'inna l-Laha balighou 'amrihi qad ja^{ala} l-Lahou likoulli chay'in qadra)

Mes frères de foi, l'Imam Ahmad a rapporté dans son Mousnad et Al-Hakim dans Al-Moustadrak que Abou Dharr a dit « Le Messager de Allah ﷺ s'est mis à me réciter cette 'ayah :

﴿ وَمَنْ يَتَّقِ اللَّهَ يَجْعَلْ لَهُ مَخْرَجًا ﴾

[sourat At-Talaq / 2] (waman yattaqi l-Laha yaj^{al} lahou makhraja) jusqu'à terminer la 'ayah et ensuite il a dit :

((يَا أَبَا ذَرٍّ لَوْ أَنَّ النَّاسَ كُلَّهُمْ أَخَذُوا بِهَا لَكَفْتَهُمْ))

ce qui signifie : « **Ô Abou Dharr si tous les gens œuvraient en conformité avec cette 'ayah, elle leur suffirait !** » Et il s'est mis à la réciter et à la répéter. »

La piété signifie : accomplir tous les devoirs et éviter tous les péchés. Il est parvenu de Ibnou Abbas, que Allah l'agrée : « Celui qui fait preuve de piété à l'égard de Allah, Allah le sauve dans le bas monde et dans l'au-delà. »

﴿ وَيَرْزُقْهُ مِنْ حَيْثُ لَا يَحْتَسِبُ ﴾

(wayarzouhou min haythou la yahtasibou) : « et Il lui accorde une subsistance d'une façon à laquelle il ne s'attendait pas. »

La piété est donc une cause pour la délivrance des tourments du bas monde et de l'au-delà ; et c'est la cause pour obtenir la subsistance et les hauts degrés. Quant aux péchés, ils sont une cause de privation dans le bas monde et dans l'au-delà.

Al-Hakim, Ibnou Hibban et d'autres ont rapporté du Messager de Allah ﷺ :

((إِنَّ الرَّجُلَ لِيُحْرَمَ الرِّزْقَ بِالذَّنْبِ يُصِيبُهُ))

('inna r-rajoula layouhramou r-rizqa bidh-dhanbi yousibouh) ce qui signifie : « **Il arrive que l'homme soit privé de subsistance à cause d'un péché qu'il a commis.** »

Certains ont dit : « Il est privé des grâces du bas monde telles que la bonne santé, l'argent ou de la bénédiction dans ses biens ; si ce ne sont pas ses ennemis qui s'en emparent. » Il se peut qu'il commette un péché à cause duquel, sa place diminue dans les cœurs des gens ou il oublie la science, au point que l'un d'entre eux a dit : « Je reconnais la sanction de mon péché dans la dégradation de mon état et dans l'éloignement de mes compagnons. »

Alors mon frère, n'abandonne pas un devoir, quel qu'il soit. De même, ne commets pas un péché, qu'il soit petit ou grand. Et ne crains pas les difficultés en appliquant cela et fie-toi plutôt à Allah, car il en est comme Allah le dit :

﴿ وَمَنْ يَتَوَكَّلْ عَلَى اللَّهِ فَهُوَ حَسْبُهُ ﴾

[sourat At-Talaq/ 3] (waman yatawakkal ^ala l-Lahi fahouwa hasbouh) ce qui signifie: « **Celui qui se fie à Allah, Allah lui suffit.** »

Cher bien-aimés, le *tawakkoul* signifie se fier par son cœur à Allah Lui seul, car Il est le Créateur de toute chose : de ce qui profite et de ce qui peut nuire, de tout ce qui entre en existence. En réalité, ne fait donc parvenir le profit et la nuisance que Allah. Si l'esclave croit fermement en cela par son cœur, s'y attache et s'en rappelle tout le temps, il se fiera à Allah en ce qui concerne la subsistance, la protection contre les nuisances et il se gardera d'avoir recours aux péchés, notamment en cas de difficultés.

L'Imam Ahmad, Ibnou Majah et Al-Hakim ont rapporté également de l'Émir des croyants Oumar Ibnou l-Khattab, que Allah l'agrée, qu'il a dit: « J'ai entendu le Prophète ﷺ dire :

((لَوْ أَنَّكُمْ تَوَكَّلْتُمْ عَلَى اللَّهِ حَقَّ تَوَكُّلِهِ لَرَزَقَكُمْ كَمَا يَرْزُقُ الطَّيْرَ تَغْدُو خِمَاصًا وَتَرُوحُ بِطَانًا))

(law 'annakoum tawakkaltoum ^ala l-Lahi haqqa tawakkoulihi larazaqakoum kama yarzouqou t-tayra taghdou khimasan watarouhou bitana) ce qui signifie : « **Si vous vous fiez véritablement à Allah, Il vous accorderait votre subsistance tout comme Il l'accorde aux oiseaux qui partent le matin le ventre creux et retournent [à leurs nids] le soir, le ventre plein.** »

Chers bien-aimés, le fait de se fier à Allah ne contredit pas le fait d'utiliser les causes. Il est parvenu dans le *Sahih* de Ibnou Hibban qu'un homme était venu voir le Prophète ﷺ en lui disant: « Est-ce que je laisse ma chamelle sans l'attacher tout en me fiant à Allah ? » Le Messager de Allah ﷺ lui avait alors répondu :

((اِعْفِلْهَا وَتَوَكَّلْ))

(i'qilha watawakkal) ce qui signifie : « **Attache-la et fie-toi à Allah.** »

Al-Bayhaqiyy a rapporté dans *Chou^abou l-Iman* d'après le maître des *soufiyy* Al-Jounayd Al-Baghdadiyy, que Allah l'agrée, qu'il a dit : « **Le fait de se fier à Allah n'est ni uniquement le fait d'utiliser les causes ni l'abandon de cela. Le tawakkoul, c'est quelque chose qui réside dans les cœurs.** »

Le *tawakkoul*, dans l'ensemble, consiste à s'en remettre à Allah ta^ala et à avoir confiance en Lui tout en tenant compte de ce qui est prédestiné à l'esclave comme moyens de rechercher les causes.

Dans *Chou^abou l-Iman*, Al-Bayhaqiyy a rapporté que l'un des savants a dit : « **Poursuis tes objectifs par tes actes apparents et fie-toi à Allah en ton for intérieur.** » Ainsi, bien que l'esclave cherche à réaliser ses objectifs en œuvrant, il ne compte pas sur les causes, mais il compte, pour la réussite de ses affaires, sur Allah ^azza wajall.

﴿ وَمَنْ يَتَوَكَّلْ عَلَى اللَّهِ فَهُوَ حَسْبُهُ إِنَّ اللَّهَ بَالِغُ أَمْرِهِ قَدْ جَعَلَ اللَّهُ لِكُلِّ شَيْءٍ قَدْرًا ﴾

[sourat At-Talaq/ 3] (waman yatawakkal ^ala l-Lahi fahouwa hasbouh 'inna l-Laha balighou 'amrih qad ja^ala l-Lahou likoulli chay'in qadra)

﴿ إِنَّ اللَّهَ بَالِغُ أَمْرِهِ ﴾

(inna l-Laha balighou 'amrih) cela signifie que Allah fait ce qu'Il veut.

﴿ قَدْ جَعَلَ اللَّهُ لِكُلِّ شَيْءٍ قَدْرًا ﴾

(*qad ja^ala l-Lahou likoulli chay'in qadra*) cela signifie que *Allah* a prédestiné pour toute chose un terme. *Allah* a prédestiné cela, et ce terme ne sera ni anticipé ni retardé. Celui qui meurt assassiné ou bien renversé par une voiture, tout comme celui qui meurt dans son lit, chacun d'entre eux meurt quand le terme de sa vie arrive à échéance. Ainsi, chacun d'entre eux meurt conformément à la prédestination de *Allah* et par Sa volonté. Personne ne meurt avant l'instant dans lequel *Allah* lui a prédestiné de mourir.

En effet, *Allah ta^ala* dit :

﴿ وَلِكُلِّ أُمَّةٍ أَجَلٌ فَإِذَا جَاءَ أَجْلُهُمْ لَا يَسْتَأْخِرُونَ سَاعَةً وَلَا يَسْتَقْدِمُونَ ﴾

[*sourat Al-'A'raf* / 34] (*walikoulli 'oummatin 'ajaloun fa'idha ja'a 'ajalouhoum la yasta'khirouna sa^atan wala yastaqdimoun*) ce qui signifie : « **Les gens de toutes les communautés arriveront à leur terme. Lorsque leur terme arrive, ils ne retardent ni ne devancent l'échéance d'un seul instant.** »

Allah ta^ala dit :

﴿ مَا أَصَابَ مِنْ مُصِيبَةٍ فِي الْأَرْضِ وَلَا فِي أَنْفُسِكُمْ إِلَّا فِي كِتَابٍ مِّن قَبْلِ أَنْ نَبْرَأَهَا ﴾

[*sourat Al-Hadid* / 22] (*ma 'asaba min mousibatin fi l-'ardi wala fi 'anfousikoum 'il-la fi kitabin min qabli 'an nabra'aha*) ce qui signifie: « **Il n'est pas une épreuve qui arrive sur Terre ni à vos propres personnes sans qu'elle soit écrite sur la Table préservée avant même que Nous la fassions exister.** »

Allah ta^ala dit :

﴿ أَيَنَّمَا تَكُونُوا يُدْرِكُكُمُ الْمَوْتُ وَلَوْ كُنْتُمْ فِي بُرُوجٍ مُّشِيدَةٍ ﴾

[*sourat An-Niça'* / 78] (*'aynama takounou youdrikkoumou l-mawtou walaw kountoum fi bouroujin mouchayyadatin*) ce qui signifie: « **Où que vous soyez la mort vous touchera même si vous êtes dans des tours élevées.** »

Et dans le *Mousnad* de l'Imam *Ahmad*, le Messager de *Allah salla l-Lahou ^alayhi wasallam* a dit :

((إِنَّ النُّطْفَةَ تَكُونُ فِي الرَّحِمِ أَرْبَعِينَ يَوْمًا عَلَى حَالِهَا لَا تَغَيَّرُ فَإِذَا مَصَّتِ الْأَرْبَعُونَ صَارَتْ عَلَقَةً ثُمَّ مُضْغَةً كَذَلِكَ ثُمَّ عِظَامًا كَذَلِكَ فَإِذَا أَرَادَ اللَّهُ أَنْ يُسَوِّيَ خَلْقَهُ بَعَثَ إِلَيْهَا مَلَكًا فَيَقُولُ الْمَلِكُ الَّذِي يَلِيهِ أَيُّ رَبِّ أَدَكَرَ أَمْ أَنْثَى أَشَقِيٌّ أَمْ سَعِيدٌ أَقْصِيرُ أَمْ طَوِيلٌ أُنَاقِصُ أَمْ زَائِدٌ قُوْتُهُ وَأَجَلُهُ أَصَحِيحٌ أَمْ سَقِيمٌ قَالَ فَيَكْتُبُ ذَلِكَ كُلَّهُ))

ce qui signifie : « *Certes le mélange des maniyy du père et de la mère reste quarante jours dans l'utérus tel quel sans changement. Après quarante jours, il devient un caillot de sang, puis un morceau de chair de la taille d'une bouchée autant que cela, puis des os autant que cela. Et si Allah veut que cette création arrive à terme, Il lui envoie un ange. Et l'ange dit : "Ô Seigneur, est-ce un garçon ou une fille? Fera-t-il partie des gens de l'enfer ou du Paradis ?*

Sera-t-il de petite taille ou de grande taille? Est-ce que sa subsistance sera faible ou large ? Est-ce que son terme sera court ou long ? Est-ce qu'il sera en étant en bonne santé ou malade ? » Et il écrira tout cela. »

C'est alors qu'un homme de l'assistance a dit : « *En quoi consiste alors les œuvres puisque tout cela est inscrit ?* » Le Messager de Allah ﷺ a répondu :

((اَعْمَلُوا فَاكُلْ سَيُوجَّهْ لِمَا خُلِقَ لَهُ))

(*i^malou fakoulloun sayouwajjahou limā khoulīga lah*) ce qui signifie : « **Œuvrez ! Chacun sera dirigé vers le sort qui lui est créé.** »

La demeure finale et la sanction de nos œuvres nous sont voilées. Nos actes sont des signes du devenir de chacun d'entre nous, mais la fin nous est voilée.

Alors mon frère, fournis ton effort et combats les passions de ton âme pour accomplir les œuvres d'obéissance tout en te fiant à Allah et ne cesse pas de fournir ton effort en comptant sur la rémission et le pardon de Dieu. Alors, si tu trouves du bien en toi, remercie Allah *soubhanah*, persévère dessus et accomplis-en encore plus. Et si tu trouves autre chose que cela, alors fais preuve de piété envers Allah et corrige ton état avant qu'il ne soit trop tard et avant de le regretter au Jour où le regret ne sera plus d'aucune utilité.

Ô Allah, améliore nos états, fais que nos derniers actes soient des œuvres de vertu, fais que nous soyons au nombre des victorieux qui récolteront leur butin dans l'au-delà, ô Toi le Seigneur des mondes.

Ayant tenu mes propos, je demande que Allah me pardonne ainsi qu'à vous-mêmes.



www.apbif.org

Association des Projets de Bienfaisance Islamiques en France
52, boulevard Ornano 75018 Paris Tél. : 09 80 67 37 94 Fax : 01 42 62 79 68

Les documents édités par l'APBIF peuvent être obtenus aux adresses suivantes :

Paris	11, rue Labois-Rouillon 75019	01 42 62 86 46
	52, boulevard Ornano 75018 Paris	01 42 51 53 50
	24, rue du département 75018 Paris	01 40 05 95 22
Ile de France	3, rue Henri Barbusse 94340 Joinville-le-Pont	01 42 83 09 93
	4, rue des Fossés 77000 Melun	01 60 65 46 06
	12, place Georges Pompidou 93160 Noisy le Grand	01 43 04 50 21
Alès	9, rue du Trescolet l'Habitarelle 30110 Les Salles du Gardon	04 66 60 86 22
Avignon	71, avenue de Monclar 84000 Avignon	04 90 85 58 06
Bordeaux	9 avenue de Virecourt 33370 Artigues-près-Bordeaux	09 81 09 06 16
Lille	25bis rue Charles Quint 59000 Lille	03 20 06 31 10
Lyon	145, cours Tolstoï 69100 Villeurbanne	04 78 85 44 98
Marseille	99 boulevard de Strasbourg 13003 Marseille	04 91 62 98 09
	5 place Joseph Lanibois 13015 Marseille	09 53 97 47 45
Montpellier	Rés. Hortus Bât 56, 391 Grand Mail Mosson 34080 Montpellier	04 67 04 17 83
Nancy	14bis, rue de la seille 54320 Maxéville	09 50 89 38 07
Narbonne	26, avenue de Toulouse 11100 Narbonne	04 68 42 28 34
Nice	2 bis, rue Fodéré prolongée 06300 Nice	04 93 26 79 19
	4, passage du petit parc 06000 Nice	04 93 52 93 08
Nîmes	17 rue Dante 30900 Nîmes	09 80 46 18 48
Rennes	22, rue Louis Delourmel 35230 Noyal-Châtillon sur Seiche	02 99 30 25 66
St-Dizier	2, rue Hubert Fisbacq 52100 St-Dizier	03 25 05 37 90
St-Etienne	33, boulevard de la Palle 42100 St-Etienne	04 77 41 36 97
Strasbourg	17 rue d'Obernai 67000 Strasbourg	03 88 32 41 57
Toulouse	Résidence Les Oliviers, 207 rue Henri Desbals 31100 Toulouse	05 61 76 17 16
Valenciennes	3bis place Winston Churchill 59300 Valenciennes	03 27 41 72 88
Vienne	10 rue Albert Thomas 38200 Vienne	04 74 58 48 93